



MICROFICHE N°

30706

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F

1

CNDA 1943

☐ DOSSIER DE ☐ CONSOLIDATION

U.R.D. DE JEDJEZ EL-LAH

U.C.P. EL-RAJAH

II. CONSOLIDATION D.E.U.C.P.A.
DE L'UNION DES ETATS DU CAMEROUN

U.R.W. DE L'UNION DES ETATS - Gouvernement de l'Etat

U.C.P. - R - RACHA

NOTA D. G. Y. H. - 5 -

Generalités .

Depuis sa création (17 septembre 1962) l'U.C.P. de l'Etat a fonctionné convenablement sans accumuler de dettes sauf un léger retard sur le remboursement de ses prêts à moyen terme.

L'U.C.P. est à sa 6^e année d'existence et va devoir commencer à renouveler une partie de son matériel .

Il était nécessaire d'examiner l'incidence de ces dépenses de renouvellement sur son équilibre.

L'examen de l'U.C.P. a porté aussi sur la possibilité d'augmenter son potentiel de production .

A cet égard on notera le développement de l'élevage qui devrait augmenter ses revenus dans les prochaines années . La production de l'arboriculture (oliviers) doit aussi être encouragée.

L'étude de potentialité (schéma de mise en valeur) conduit à penser que l'U.C.P. pourra maintenir son équilibre tout en renouvelant son matériel et augmenter ses revenus dans une certaine mesure .

10 SITUATION FINALE

L'avant-projet est basé sur les conclusions de la Commission de consolidation.

- Reconnaissance des inclusions de fait :
- Parcelles 20 (2) 2 - 152 - 11 D
- Inclusion des parcelles 72 - 192 - 242 - 252
consorte Ben Hamed, nombreux, non écartés
- Confirmation de l'exclusion de la parcelle
consorte Ben Saïl (20)
- Les exclusions 102 - 212 - 222 - 232 - réalisées
conformément au projet initial sont maintenues
La surface totale de l'U.C.P. devient
1.250 Ha au lieu de 1007 Ha -

Les exclusions sont en bordure de route ou de limites et ne gênent pas l'exploitation -

L'équilibre économique de l'U.C.P. est assuré dans la situation décrite.

11) Schéma de mise en Végétation du Parcelle de Consolidation :

a) Grande culture : maintien d'un assolement triennal avec jachère (2/3 de la 3^e sole) sur 210 Ha, suppression de l'assolement biennal fourrager et introduction de 99 Ha de parcelles semées et de fétuque (13 Ha).

b) - Arboriculture : Le programme de plantation initial (99 Ha) a été modifié dans son exécution tant en surface qu'en implantation.

Les vérifications pédologiques conduites à confirmer les plantations réalisées qui occupent 155 Ha.

L'arboriculture interviendra pour 23 % dans le produit brut de l'U.C.P. en période finale -

Cultures intercalaires prévues pendant 3 ans qui permettent l'entretien des plantations jusqu'à la production.

II) SITUATION PROPOSÉE

L'avant-projet est basé sur les conclusions de la Commission de consolidation.

- Reconnaissance des inclusions de fait :
- . Parcelles 20 (2) 4 - 15a - II D
- Inclusion des parcelles 7b - 19b - 24a - 25a
Sous-sols ben Hassouda, nombreux, non mécanisés
- Confirmation de l'exclusion de la parcelle
Sous-sols ben Hassouda (ou)
- Les exclusions 16a - 21b - 22b - 23b - réalisées
conformément au projet initial sont maintenues
La surface totale de l'U.C.P. devient
1.250 Ha au lieu de 1067 Ha -

Les exclusions sont en bordure de route ou de limites et ne gênent pas l'exploitation -

L'équilibre économique de l'U.C.P. est assurée dans la situation décrite.

III) Schéma de base de l'U.C.P. de consolidation :

a) Grande culture : maintien d'un assolement triennal avec jachère (2/3 de la 3^e sole) sur 810 Ha, suppression de l'assolement biennal fourrager et introduction de 99 Ha de parcours secs et de fétuque (13 Ha).

b) - Arboriculture : Le programme de plantation initial (99 Ha) a été modifié dans son exécution tant en surface qu'en implantation.

Les vérifications pédologiques conduites à confirmer les plantations réalisées qui occupent 155 Ha.

L'arboriculture interviendra pour 23 % dans le produit brut de l'U.C.P. en période finale -

Cultures intercalaires prévues pendant 6 ans qui permettent l'entretien des plantations jusqu'à la production.

- c) - Élevage : L'élevage a été augmenté pour les ovins -
 a) - Bovins : croisement d'absorption et auto-accroissement
 à partir de 25 vaches jusqu'à 50, unités femelles
 de race locale au lieu de 69 vaches au projet initial

- b) - Ovins : 300 brebis de race locale que... au lieu de 140 -

Le troupeau sera constitué à partir de l'existant .
 (200 brebis et 60 antennaires) dès la 1er. année d'application
 du nouveau projet .

d) - Équipement:

- a) - Bâtiment : agrandissement de l'étable la 4ème. année
 b) - Matériel : L'U.C.P. aura besoin de 1 tracteur à roues
 supplémentaire. L'application de normes de mécanisation plus
 poussées fait apparaître le besoin d'un 2ème tracteur à roues
 supplémentaire mais l'achat de celui-ci peut être retardé
 jusqu'à ce que la nécessité s'en fasse sentir .

Le remplacement du matériel existant a été prévu après 5 ans et
 6 ans d'utilisation bien que celle-ci pourra être prolongée
 plus longtemps .

e) - Comparaison de la situation avec le projet initial .

Par rapport au projet initial la situation actuelle se
 caractérisait comme suit :

Céréaliculture : L'U.C.P. culture 900 Ha au lieu de 803 Ha prévu, une partie
 étant en assolement biennal (250 Ha) la valeur moyenne des ventes
 atteint 67 % des prévisions du projet initial

Élevage : L'U.C.P. a 24 vaches locales donnant des produits croisés tarantais
 par insémination artificielle

Ovins : 200 brebis et 61 antennaires .

Le projet prévoyait un élevage de 140 unités femelles : 200
 brebis Tarantais.

Troupeau Ovin prévu : 140 unités femelles .

Le produit brut prévu de l'élevage pour 1967 était de 3665 D
 compte d'exploitation 1967 les ventes sont de : 2.588 D
 soit 70 % des prévisions .

ARBORESCULES : Projet : 99 Ha Oliviers
réalisés : 115 Ha Oliviers -

Les ventes n'atteignent pas 32 % des récoltes.

f) - Investissements nouveaux :

Le schéma de mise en valeur du projet de consolidation conduit à faire les investissements nouveaux suivants :

PROGRAMME ET BESOINS	EXISTANT	INVESTISSEMENTS nouveaux					
		ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 4	TOTAL		
		Mo	Valeur	Mo	Valeur	Mo	Valeur
<u>Elevage</u>							
50 Vaches	25		auto-accroissement				
200 Brebis	200		auto-accroissement				
Stable pour 50 U.	1 pour 25			1	900		
Bergerie	-	1	1.000				
Pâturages : 99 Ha	13 Ha	40	920	45	1035		
Tracteurs à roues : 4	2	4	3.000				
Equipements TR : 3,5	2	1,5	2.735				
TOTAL			9.255		1035	900	11.190

g) - éléments principaux du Schéma de mise en valeur :

Les progrès de l'U.C.P. dépendent des points suivants :

Céréaliculture : 60 % du produit brut .

L'U.C.P. étant céréalière l'obtention de bons rendements et l'augmentation des quantités commercialisées sont les premiers objectifs à atteindre.

Elevage : 10 % du produit brut .

Le troupeau approche de son point de stabilisation .

La formation des responsables de l'élevage sera nécessaire pour obtenir le meilleur rendement possible.

Arboriculture : 23 % du produit brut .

La productivité actuelle est trop basse . Un effort dans ce domaine est indispensable . Les nouvelles plantations sont bien venues . Il est important d'apporter les soins voulus .

Les investissements nouveaux prévus sont des améliorations et aux moyens de production - Sauf l'installation des pâturages ils n'apportent pas de productions nouvelles . Il faudra les utiliser au maximum pour les rentabiliser .

III. Annexes financières

Situation au 31.12.68 suite aux propositions de consolidation -
voir fascicule III tableau p. 10

a) - Endettement : après consolidation de 2070 D de dettes C T en L T à la B.N.A.

Créancier	Dettes par exigibilité			
	C T	A T	L T	Total
B.N.A.	4.114	2.009	8.113	15.116
autres	770	-	-	770
Total	4.884	2.009	8.113	15.006
			11.004	

Endettement C T à la B.N.A. : 1300 D sur prêts de campagne

1300 D sur prêts à T après consolidation

L'U.V.A. a eu jusqu'ici un endettement très limité avec des variations conjoncturelles suivant la réussite des cultures céréalières

b) - Disponibilité de remboursement : Voir tableau

économique et financier fasc. 3 p. 14

Sur l'exigible à C T : 4005 D soit la totalité

Le remboursement ne pouvant se faire qu'à la 1^{re}
année une somme remboursable.

Sur l'exigible à A T : 2070 D soit la totalité du capital restant dû sur
prêts pour matériel.

Sur l'exigible à L T : 8113 D, soit la totalité du capital restant dû sur
prêt plantation (5445 D) et prêt de consolidation (2670 D)

Total : 15.000 D à 17/17

c) - Montant à financer

Première année

1. - Consolidation

Prêt à L T de consolidation

2670 D

2. Avance remboursable

pour dette C T remboursable
l'année 14

4005 D

3. Prêts d'investissement

- Prêt L T invest. nouveaux
- prêt A T L T renouvelé
matériel

5.255

4 TOTAL A FINANCER LES ANNEES

22.070 D

Années 2 - 4 et 6

Prêts d'investissements et renouvellement matériel

Année 2	:	3.305
Année 4	:	4.700
Année 6	:	3.195

Total à financer années 2 à 6 :

11.200 D

Total général années 1 à 6

33.350 D

IV - nombre de COOPÉRATEURS

a) - nombre actuel :	52	
Inclusions :	5	
<u>Total</u> :	57	Coopérateurs

b) Nombre de coopérateurs en période d'aménagement : pendant cette période, le revenu des coopérateurs est limité à la rémunération de l'emploi, l'U.C.F. devant rembourser ses dettes, investir et constituer un fonds de roulement.

Pour un revenu moyen de 125 correspondant à un emploi de 250 j/an le nombre de coopérateurs est de $\frac{7970}{125} = 63$

Nombre de coopérateurs actuel : 52 au 17 janvier 1968

L'U.C.F. ne devrait donc pas admettre d'autres coopérateurs que les 5 résultant de l'inclusion des parcelles des conjoints Ben Haddou, après quoi le nombre des coopérateurs ne devrait pas être modifié pendant plusieurs années.

c) Evolution des revenus des coopérateurs

Pour 57 coopérateurs :

- des années 1 à 6 : de 88 D à 139 D
- des années 6 à 12 : 139 D

Après la 12e année le revenu s'améliorera par la distribution d'un excédent jusqu'à permettre l'augmentation du nombre des coopérateurs.

d) Nombre maximum de coopérateurs

En période de pleine production, l'U.C.F. étant dégagée de toute dette on aurait :

Produit brut :	+ 42.820
Frais d'exploitation	- 19.405
Amortissements :	- 4.500

18.855

(Main d'œuvre comprise)

Sur la base de 250 l de revenus par ans : 75 coopérateurs
Le chiffre de 75 est théorique et ne pourrait être atteint que
lorsque l'U.C.R. s'autofinancera intégralement

e) Evolution de l'emploi

Pour 57 coopérateurs : variera de 170 à 270 jours de la 1^{re} à la 5^e année
puis sera stabilisé .

Pour 75 coopérateurs : en période de pleine production l'emploi serait
de 212 journées soit 100 l Le complément de revenu devra être apporté par la
distribution de primes de rendement et la rémunération des apports sur les excédents
réalisés .

Il en résulte que le nombre des coopérateurs devrait rester ce qu'il
soit 57, pour assurer leur intéressement par un emploi et un revenu suffisant .

Données administratives

juillet 1960

Belout,

et Kervell

CAV. 1 : 1000
U.A.U. : 1000
Châtaignier : 1000
Plantation : 1000

Surface totale :

S. Moyau : 450
S. malk : 600
S.A.U. : 1077

Nombre de coopérateurs

Taxi foyer : S.T.

23,5 ha

S.A.U.

20,7 ha

Investissement total hors habitat :

52.359 D

depuis la création. Soit par ha S.A.U. :

46 D

par coopérateurs :

420 D

OCCUPATION DU SOL

1) Assolément :

610 ha

2) Plantations : Oliviers : ancien

40 ha

nouvel :

115 ha

3) Pâturages : fétouge :

13 ha

Parcours servis :

99 ha

4) Incultivables - surprises

179 ha

Cheptel Vif : Bovins : 50 U. femelles race locale

ovins : 300 U. femelles race locales queue fine

Cheptel mort : Tracteur à chenilles :

2

Tracteurs à roues :

4

Moissonneuse batteuse :

1

REPUBLIQUE TUNISIENNE

1 - 00

Ministère de l'IntérieurDépartement de l'Immigration

MISSION DE CONSOLIDATION DES

Juillet 1958

U.C.P.N.B.C.U.P.N. /B.C./P.N.V.(I) MISSION DE CONSOLIDATIONU.C.P. AL RAJAHU.C.P. DE FOUJER AL BAHI - SITUATION DE DEPART

R.É.P. DE HAÏTI - LE HAÏTI - GOUVERNEMENT DE HAÏTI

R.É.P. LE HAÏTI

1. SITUATION DE HAÏTI

Date de création de l'U.C.P. : 17 Septembre 1963

La situation de l'U.C.P. prise en considération pour la consolidation de l'U.C.P. contient les éléments suivants :

- 1 - Inventaire de l'actif à la date de l'enquête foncière et agronomique. (17-01-1963).
- 2 - Direction, encadrement de l'U.C.P.
- 3 - Situation Financière.

Les données de ce fascicule ont été établies à partir des renseignements recueillis sur le terrain par la commission de consolidation et des éléments fournis par les organismes dont dépendent les U.C.P.

Identification de l'U.C.P.

- 1° d'adresse à la D.V.C. = 12
- 2° par rapport à la B.C.P. = 12 - 11
- 3° de compte de la C.C.P. = 640

1- INVENTAIRE DE L'ACTIF AU 17 JANVIER 1963

I. - LA CONSOLIDATION FONCIÈRE

II. Capital foncier :

III. Terrain :

III. 1- Terrain foncier : voir annex 1-01.

Surface tot le terrain P. J. initial : 1007 ha.

Inclusions depuis la création : 322,80

Exclusions depuis la création : 66ha,06

Surface de calcul sur le terrain : 662,00

à ajouter _____ 1160ha,2000

SURFACE TOTALE ACTUELLE : 1158ha,5256

Différence de 1ha,67 sur l'arrondi du chiffre de la surface initiale.

Inclusions nouvelles dues 57ha,82

à la consolidation.

Surface tot le actuelle : 1256ha,3496

Les inclusions : Il s'agit de parcelles incluses par les autorités d'une part (66ha) et d'inclusions nouvelles pour lesquelles l'accord n'est fait pendant l'enquête foncière de consolidation (57ha,82). Celles-ci

Coopérateurs nouveaux :

Inclusion. Concerta B.S. HANOUDA : coopérateurs actifs = 5
ayant droits = 17

Composition de l'U.C.P.

Surface totale : 1 125 ha

dont Moyau = 430, ha, 1756

Molk = 825 ha, 9736

Surface agricole utile : 1077 ha

Forêt, incultes et emprises = 179 ha

III. Culture :

L'U.C.P. a 118 900 ha en assolement dont 250 ha en assolement biennal blé dur-jachère.

assolement triennal 1967-68

1. Blé dur	250 ha	} 260 ha
2. Blé tendre	120 ha	
Orge en grain	30 ha	
Avoine	10 ha	
Vesce Avoine	30 ha	
Orge en vert	30 ha	} 248 ha
3. Vesce	10 ha	
Fèves	30 ha	
Féveroles	80 ha	
Angrais vert	20 ha	
Jachère	100 ha	

L'assolement biennal blé-dur-jachère est pratiqué sur les terres à paturages et parcours.

Rendements obtenus :

Blé dur : 15-20 qx sur jachère

Blé tendre 10-15 qx en 2^e paille

Vesce Avoine : 5.500 balles en 1967 (balles de 20kg)

10.000 balles en 1968 (")

Fèves 8-10 qx

Vesces 8-10 qx

Féveroles 8-10 qx

Résultats : ventes réalisées : d'après les comptes d'exploitation et les annexes aux bilans établis par l'U.C.P. de Béja.

1.2 - CONSTRUCTION :121. - Bâtiments existants :

- 1 maison d'habitation, bureau local coopératif - 6 pièces
- 1 hangar 20 m x 10 m.
- 1 étable couverte en paille, murs en pierre sèche, 30 m x 6 m
- 1 magasin 9 m x 10 m
- 1 garage : 15 m x 3 m

122. - Bâtiments construits par l'U.C.P. :122.1- Construction cultures :

- 1 magasin à grain de 25 m x 11 m murs cimentés
- charpente métallique, couverture tôles.

Les bâtiments sont suffisants pour les besoins.

L'U.C.P. n'a pas de bergerie, les moutons sont mis en enclos, et en cas de fortes intempéries rassemblés temporairement dans l'étable.

122.2 - Construction élevage.

L'U.C.P. a construit récemment un abri et un enclos de 25 m x 25 m, derrière l'étable, en pierres sèches et avec auvent couvert de branchage qui permet de sortir les génisses et les veaux.

Un projet de nouvelle étable pour laquelle les fondations ont été creusées et un crédit du gouvernement accordé, a été différé, le devis de construction étant supérieur au crédit.

Dans l'étude du programme d'élevage 1968, le Bureau de Contrôle a proposé l'annulation du projet antérieur et son remplacement par une étable de 20 bêtes mise en appel d'offres international.

De même la construction d'une bergerie de 250 têtes est envisagée.

II. - IMMOBILISATIONS D'EXPANSION :21. - CHEPTEL MORT :

L'U.C.P. a acquis en 1963/64 et 1964/65 une dotation complète en matériel de motoculture aux moyens d'un prêt de la B.N.A.

On trouvera en annexe 2 la liste du matériel.

22. MATÉRIEL DE TRANSPORT :

1963/64 - 2 semi-remorques	Etat moyen
1 citerne 3000 l	Bon état.
1963/64 - 1 camionnette	Bon état.

23. MOBILIER :

Table, chaises, étagère standard en bois blanc-

24. CHEPTEL VIF :

24.1. Appartenant à la coopérative (au 17 janvier 1968)

Bovins : 24 vaches locales
2 génisses
8 veaux
10 volles

Ovins :

Ovine : Barbarin - 200 brebis
 12 bœliers
 61 antenaises
 74 agnelles
 60 agneaux

1 Milet

1 Jument

242 - Appartenance aux Coopérateurs

Bovins : 1 vache
Ovine : 69 brebis
 31 agnelles
 33 agneaux

B = DIRECTION GÉNÉRALE DE L'U.C.P. - COOPÉRATIVES

1. Direction

Voir en annexe III l'organisation de l'U.C.P.

Les postes de responsabilité sont occupés de façon permanente par des coopérateurs spécialisés.

L'U.C.P. emploie un berger professionnel non coopérateur.

2. Coopérateurs

L'U.C.P. compte 52 coopérateurs actifs relevés par l'enquête sociale et foncière.

Distribution : anciens ouvriers : 9
 Coopérateurs avec : 43
 Apports fonciers :
 Nouveaux inclus : 5

C - SITUATION FINANCIERE

1. Chiffre d'affaire commercialisé et charges d'exploitation

D'après les comptes d'exploitation et bilan établis par l'U.R.C. de B.L.

	1967	1966	1965	1964	1963
Ventes	22.006	12.812	32.005	11.025	12.600
Produits	1.473	684	995	2.547	209
accessoires	-	-	-	-	-
Ventes aux coopérateurs	-	700	640	1.594	-
Divers	-	-	50	700	47
Total :	23.499	14.204	34.376	16.324	12.679
Charges	18.957	7.236	20.144	16.993	6.204
à déduire	-	-	-	-	-
dont à exclure	-	-	-	-	-
avances aux cultures	2.609	-	-	- (1)	- (2)
Investissements	- 1.500	-	- 600	-	-
Plantations	-	-	-	-	-
Charges d'exploitation :	14.488	7.236	19.284	16.993	6.204
Résultat	8.991	7.028	15.092	609	6.722
(Amortissements non	(3.776)	(3.774)	(3.706)	(3.041)	(144)
déduits)	-	-	-	-	-

(1) 1964 et 1963 - Pris en compte aux charges d'exploitation 6601 d'avances aux coopérateurs (arbitrairement 3400 pour chaque exercice) non enregistrées et régularisées par pertes et profits en 1965.

Remarque : Nous avons utilisés tels quels les bilans fournis par l'U.R.C. de B.L.

Dans le tableau ci-dessus destiné à donner une indication sur le volume d'affaires de l'U.C.P. et ses charges au cours des exercices passés, nous avons cherché à restituer les éléments des résultats de chaque campagne en procédant aux rectifications normales (variation des stocks et avances aux cultures) mais en excluant aussi les charges correspondant aux investissements portés aux comptes d'exploitations en travaux de la coopérative fait pour elle-même.

Les charges totales sont quelque peu sous évaluées car le montant des investissements plantations est généralement sur évalué mais il nous est impossible de faire mieux en l'état des données -

Credit de campagne comparé aux charges en % :

1963 =	6585 D	SOIT	106 %	des charges
1964 =	11.473 D		67 %	
1965 =	9.920 D		51 %	
1966 =	-		-	
1967 =	9.120 D		62 %	

22. - 2 Organismes publics

O.N.H.N.V.A.

100,716 D

22.3 - Total dettes aux fournisseurs .

799 113623. - Endettement global

Créanciers	Dettes classées par exigibilité		
	C T	M T	L T
B.N.A.	6.784	2.689	5.445
Organismes privés	670	-	-
Organismes publics	100	-	-
Endettement total	7.554	2.689	5.445

Endettement global

15.688 D

arrondi à 15.900 D

2.4 - Evolution de l'endettement à la B.N.A. au 1967 et 1968Court terme : Prêts de campagne

	Autorisés et échus	Rembour- sements	Impayés
Au 31.08.67	42.833	41.560	1.253
Au 31.08.68	53.121	51.541	1.560

Moyen terme : Prêts pour matériel .

	Autorisés Débloqués	Echus	Rembour- sements	Impayés	re- si-
Au 31.08.67	24.025	16.350	12.695	3.401	7.00
Au 31.08.68	24.025	21.981	16.777	5.204	2.00

Long Terme : Prêts pour plantations

Autorisés

Débloqués à échoir

Au 31.08.67	5.445	4.045
Au 31.08.68	5.445	5.445

U.C.P. EL RAJAH (MEDJEL EL BAE)

TABLEAU DE SITUATION FONCIERE

TOTAL

SUPERFICIE = 390 ha 37.60

Soit initial prévu : Projet P.A.V. constitué par :

EX - AVADIER :	300ha 30.00
EX - HABOUS SIDI MEDJEL	125ha 99.00

NB Des documents initiaux portent 390 ha 37.60 suite à une erreur de calcul de 40 ha.

MELK

Superficie : 625 ha 97.36

Superficie initiale prévue en projet P.A.V. = Apport = 755 ha
locations = 52 ha

L'enquête foncière de consolidation a donné la composition suivante :
suivant document de la division des Structures Agraires :

<u>APPORTS</u> des Coopérateurs actifs :	502 ha 21.34
Non actifs résidents	10 ha 00.00
Non actifs ayant des ressources extérieures	39 ha 27.51
Non actifs non résidents	106 ha 06.51
	725 ha 15.36

Inclusion Consorts Ben Hamouda :

97 ha 62.00

625 ha 97.36

TOTAL DE L'U.C.P.

Superficie Totale = 1250 ha 34.36

D-2 H N E Y F - 3

Dossier de Consolidation
U.C.P. FR PAJAH

(Medjez El Bab Gouvernorat Béja)

DIRECTION, ENCADREMENT DE L'U.C.P. COOPÉRATEURS

I. La Direction :

II. Conseil d'Administration

Président Alaya Toudi

Cultivateur - Apport de 24 ha, 5100

1 Vice Président

1 Secrétaire

1 Trésorier

1 Membre

12 Coopérateurs spécialisés

1 Mécanicien conducteur de T.B.

7 Conducteurs de tracteurs dont 4 permanents

2 Vachers permanents. En stage de formation Janvier 68

4 Bergers permanents

2 tailleurs d'arbres

13. Personnel non coopérateur appointé

1 Directeur, M. Ali Médine

1 Berger professionnel non coopérateur.

2. Coopérateurs :

Nombre de coopérateurs : 52 actifs relevés par l'enquête sociale et foncière.

Anciens ouvriers : 9

Coopérateurs avec : 43

apports foncières

3. Encadrement technique :

1. Agent technique d'agriculture permanent sur l'U.C.P. Ecole de Grombalia - jeune - depuis 4 mois sur l'U.C.P.

2-00

Juillet 1968

REPUBLIQUE TUNISIENNE
SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN ET A
L'ECONOMIE NATIONALE
COMMISSION DE CONSOLIDATION
DES U.C.P.N.

-
B.C.U.P.N. - B.E./P.A.V.

 COMMISSION DE CONSOLIDATION

-
U.C.P. ER RAJAH

-
U.R.D. de Medjez El Bab

-
GOVERNORAT DE BEJA

II - Schéma de mise en Valeur :

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR

1 - PLAN AGRICOLE

Surface agricole utile

1077 ha

11 - ASSOLEMENT CEREALIER

1ère sole :	Blé dur	=	270 ha
2ème sole :	Orge	=	44 ha
	Avoine	=	5 ha
	Blé tendre	=	131 ha
	Vesce avoine	=	90 ha
3ème sole :	Peveroles	=	26 ha
	Vesce	=	8 ha
	Fèves	=	56 ha
	Jachère	=	180 ha
	Total	=	810 ha

12 - ARBORICULTURE

Oliviers cultivés	(existants = 155 ha
	(Age = 20 ha de 10 ans
	20 ha de 6 ans
	115 ha de 2 ans

à créer : néant.

13 - PRAIRIES PERMANENTES

13 ha fétuque

Parcours semés : 99 ha

14 - MISE EN DEFENS - INCULTES - ET STRISSES : 179 ha

2 - VARIATION DE L'OCCUPATION DU SOL

21 - ARBORICULTURE : Oliviers

Plantation existantes				Surface intercalaires	
Anciennes :	10 ans	20 ha	:	Néant	
	6 ans	20 ha	:	-	
Nouvelles :	2 ans	115 ha	:		
Année 1 du projet = 4 è année plantation				:	90 ha
2	"	56	"	:	57 ha
3	"	66	"	:	57 ha
4	"	76	"	:	57 ha
5	"	86	"	:	57 ha
6	"	96	"	:	57 ha

Culture intercalaire biennal blé dur - Rendement = 11 ox/ha

22 - RESSOURCES FOURRAGERES

22.1 - Création de pâturages

- Tranche de pâturage par année

Programme : 99 ha

Réalisé : 14 ha = (10 ha sulla
(4 ha luzerne en sec
(

- Tranches annuelles : 40 ha et 45 ha de semis de
sulla ph. sur parcours

Culture avant pâturage

: Année 1	:	Année 2	:
:	:	:	:
: Surface - pâturage 14 + 40 = 54 ha	:	+ 45 = 99 ha	:
:	:	:	:
: Surface avant pâturage = 45 ha	:	—	:
: Culture : orge à 10 ox 440 ox	:	:	:
:	:	:	:

22.2 - Ressources fourragères : en U.F.

Vesce avoine	:	90 ha X 1000 UF	=	90.000
Parcours semés	:	99 ha X 850 UF	=	84.000
Chaumes et pailles	:	450 ha X 200 UF	=	90.000
Fétuque	:	13 ha X 1200 UF	:	15.000

279.000 UF

3 - ELEVAGE

3.1. - ELEVAGE OVIN

300 brebis de race locale queue fine -

Besoins au stade final : 300 X 460 UF (pertes comprises) =
138.000 UF, soit 90.000 UF de chaumes et pailles,
48.000 UF de fourrage.

93. Assurances

Assurance matériel :	150/MB x 1 =	15	D
	50 tract x 6 =	30	D
	2,5 % récolte =	645	D
		= 690	D

94. Transports :

$$10.000 \text{ qx} \times 80 \text{ km} \times 0,001 \text{ D} = 500 \text{ D}$$

95. Fonctionnement matériel mécanique

T.R.	=	9 124 x 0,5	=	4 560
T.C.	=	2 962 x 0,55	=	1 630
M.B.	=	627 x 0,8	=	500
				6 690 D

Décomposition : fonctionnement : 4.740 D
 entretien réparations: 1.950 D

REPUBLIQUE TUNISIENNE

N° 3-00

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU PRÉSIDENT DE LA
RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE CONSOLIDATION

novembre 1968

MR U.C.P.A.

E.C.E.P.A. - E.C.E.P.A.V.

(I) COMMISSION DE CONSOLIDATION

U.C.P.A. MR MAJAH

U.C.A. MAJAH MR MAJAH

COMMISSION DE CONSOLIDATION

- Fascicule III

PROPOSITIONS DE VUE DE LA CONSOLIDATION

- a) Un complément de rémunération des coopérateurs calculé de façon à assurer 125 Dinars par coopérateur actif pour un nombre de coopérateurs conforme à celui déterminé par l'étude sur la base d'un emploi de 250 jours par an par coopérateurs .
- b) Le solde pourra être affecté au remboursement de la dette à CT exigible (impayée) et à d'autres obligations - Cette affectation sera étudiée dans la partie C de ce fascicule .

Pendant les 5 premières années le remboursement des dettes à moyen et long terme et le complément de rémunération des coopérateurs peuvent être différés .

A partir de la 6^e année le complément de rémunération est appliqué systématiquement .

Références des éléments de base dans le dossier : Les montants servant de base au test de viabilité ont été déterminés aux paragraphes suivants du dossier :

Dépenses :

- A. Investissements nouveaux : Fasc. 2, p. 9
Calendrier de renouvellement du matériel : Fasc. 2, p. 10
- B. Frais d'exploitation : Fasc. 2, 5.1 P. 6
Main d'œuvre : Fasc. 2 5.1. P. 6

Entrées :

- A. Produit brut : Fasc. 2, 7, P. 11
Endettement : Fasc. 1, 2.3, P. 7
Prêt de campagne : Fasc. 2, 9.7. P. 17

